

Fiche 2 Budget prévisionnel – Fonctionnement 2025-2026

Nom association :

Ce budget comporte d'un côté l'ensemble des charges liées à l'existence de votre association, et de l'autre les recettes qui peuvent provenir de cotisations, ou de la vente de produits (ex : Tshirts).

La vente de produits alimentaires par les associations étudiantes est autorisée uniquement pour des produits achetés auprès de fournisseurs professionnels ou commercialisés dans leur emballage d'origine, afin de respecter les règles sanitaires

Dépenses prévues	Montant (€)	Recettes prévues	Montant (€)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL DÉPENSES	<input type="text"/>	TOTAL RECETTES	<input type="text"/>

Équilibre (Recettes - Dépenses) en € :